Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.

-

Mis à jour : 18 juillet 2019

La **médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure** est une décoration civile et militaire française. Elle remplace la médaille des services militaires volontaires à compter du 4 juillet 2019.

Créée par le décret n°2019-688 du 1er juillet 2019, la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure est destinée à récompenser la fidélité de l'engagement et les services accomplis :

- dans la réserve opérationnelle militaire ;
- dans la réserve civile de la Police nationale ;
- dans la réserve citoyenne de défense et de sécurité ;
- dans la réserve citoyenne de la police nationale.

Elle peut être également décernée aux personnes œuvrant au profit des réserves ou ayant favorisé l'engagement ainsi que l'accomplissement des missions des volontaires.